

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 32

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Door et Mme Louwagie

ARTICLE 6

À la dernière phrase de l'alinéa 42, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le délai de prescription de droit commun de la sécurité sociale pour les contentieux relatifs au recouvrement des cotisations sociales.